

# Présentation de la programmation 2019 Politique de la Ville

6 septembre 2018



# Rappel d'éléments de contexte

## Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

- des **quartiers prioritaires** retenus au regard d'un **seuil minimal de 1000 habitants** et d'un revenu moyen par unité de consommation inférieur à **10 700 € par an** ;
- un contrat unique basé sur **quatre piliers** d'intervention :

Cohésion sociale

Cadre de vie et  
renouvellement  
urbain

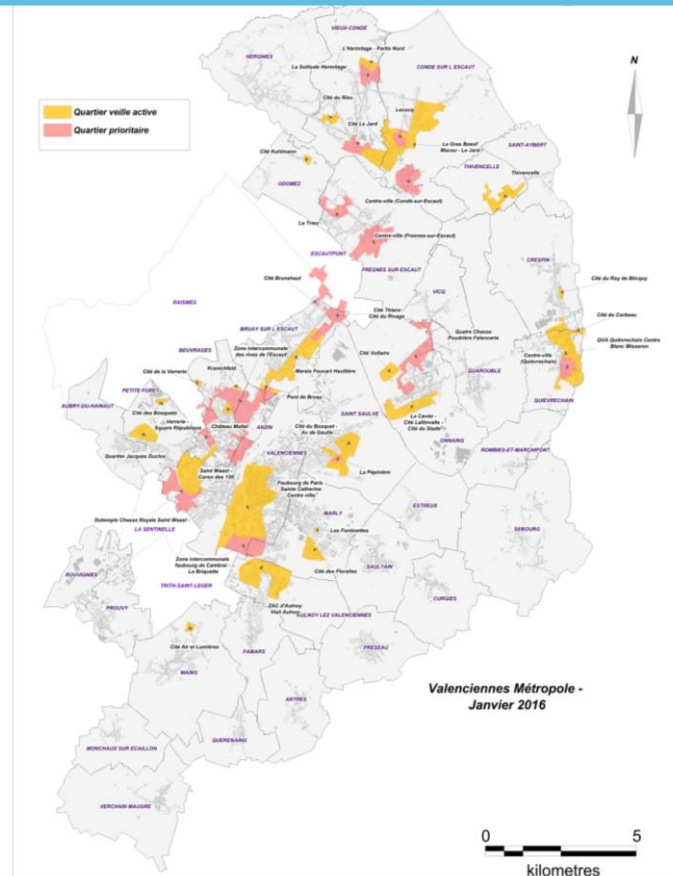
Développement  
de l'activité  
économique et  
de l'emploi

Les valeurs de la  
République et la  
citoyenneté

- le **pilotage** du contrat de ville au niveau de l'**agglomération** ;
- l'association des habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville, par le biais des **conseils citoyens**.

# Le Contrat de Ville de Valenciennes Métropole

- Un **outil partenarial** au service du Projet Territorial de Cohésion Sociale : **40 signataires** du Contrat de Ville
- **18 communes** concernées par la politique de la ville dont 12 communes avec **14 quartiers prioritaires**



# Le Contrat de Ville de Valenciennes Métropole

- **Un cadre de référence fondé sur 6 orientations :**

---

**1. Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique**

---

**2. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins**

---

**3. Accompagner le RU, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble**

---

**4. Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen**

---

**5. Prévenir la délinquance et accompagner les victimes**

---

**6. Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions**

---

# Le Contrat de Ville de Valenciennes Métropole

- Des priorités transversales et des axes complémentaires à prendre en compte et/ ou pouvant faire l'objet d'actions spécifiques

La jeunesse



L'égalité entre les femmes et les hommes



La prévention de toutes les discriminations



La participation des habitants



La prévention de la radicalisation



**Formation** spécifique proposée pour mieux intégrer l'axe égalité femmes-hommes dans vos projets sur ½ journée **le 27 sept. à 14h**

# Zoom sur l'axe égalité femmes-hommes

- Intervention de Camille Toldre, du groupe Egae, missionnée pour accompagner les projets Politique de la Ville
- 1<sup>ère</sup> étape : sensibilisation le 27 septembre de 14h à 17h

**Vous voulez déposer un projet dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville ?**

**OUI !**



*« Seul.e on va plus vite.  
Ensemble on va plus loin. »*

 JEUDI 27 SEPTEMBRE

 De 14h à 17h

 A Valenciennes Métropole  
salle Philippa du Hainaut

**INSCRIPTION GRATUITE  
ET INDISPENSABLE**

Contactez Dorothée Deprecq,  
assistante du service cohésion sociale  
 [ddeprecq@valenciennes-metropole.fr](mailto:ddeprecq@valenciennes-metropole.fr)  


« Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans vos actions n'est pas une contrainte supplémentaire imposée par le législateur, ni même une faveur accordée aux femmes. C'est une chance pour la société toute entière de faire avancer l'égalité.

Par vos actions, votre mode de fonctionnement, le public que vous touchez : »\*

**Vous avez un rôle de premier ordre !**

Pour échanger sur l'égalité femmes-hommes et identifier collectivement les questions clés pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans votre projet.

Cet atelier sera animé par Camille Toldre, du groupe Egae, qui restera à votre écoute dans les semaines qui suivent l'atelier pour répondre à vos questions.



  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*: citation issue du guide produit par la DDCS du Nord pour intégrer concrètement l'égalité femmes-hommes dans vos actions Politique de la Ville—décembre 2017

# Orientations pour la programmation 2019 de Valenciennes Métropole

## Zoom sur la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019™ :

- Accueil de 6 matchs au Stade du Hainaut entre le 9 et le 29 juin 2019, dont un huitième et un quart de final
- Sur le volet Responsabilité sociale et environnementale :  
Prise en compte de cet évènement dans le contenu des projets déposés dans le cadre de cette programmation fortement appréciée.  
*Ex : création d'actions spécifiques ou adaptation d'actions existantes pour l'évènement.*

# Orientations pour la programmation 2019 de Valenciennes Métropole

## Zoom concernant l'orientation 4 du Contrat de Ville :

Seront privilégiés les projets s'inscrivant sur les axes suivants :

- **La remobilisation et le rattachement scolaire ;**
- **L'accès à la culture des jeunes ;**
- **L'accès aux savoirs de base ;**
- **La continuité des parcours éducatifs ;**
- **La parentalité**, l'approche devant s'inspirer de la philosophie des REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

Remarque : il serait intéressant d'intégrer dans les actions parentalité, des modules de préparation des familles à l'orientation de leur enfants.



# Orientations générales de l'Etat

## 3 priorités énoncées par le Président de la République

1. **Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers qu'aux habitants des autres territoires**, et garantir notamment la sécurité pour chaque habitant.
2. **Favoriser l'émancipation**, qui passe en premier lieu par l'école, par la formation et l'emploi, mais également par l'accès à la culture.
3. **Refaire République**, en s'attaquant notamment aux discriminations, essentiellement dans le domaine de l'emploi.

# Focus sur le pilier dév. économique et emploi

## Emploi :

- repérage, accueil, information et accompagnement de 1er niveau
- accompagnement à l'insertion professionnelle (renforcé vers les jeunes)
- mise en relation demandeurs/employeurs : soutien aux rencontres avec entreprises et employeurs et actions en faveur de la diversité
- prévention et lutte contre l'illettrisme : accès aux savoirs de base et aux compétences clés – *axe 4 du Contrat de Ville mais préciser lien avec pilier dév.éco. et emploi*

## Développement économique :

- appui à la création d'activité : sensibilisation à la création d'activité, détection et soutien à l'émergence de projets, accompagnements de projets et accès aux financements
- développement économique via l'accompagnement et la promotion économique d'un projet local, l'accès aux locaux d'activité, le soutien à l'économie sociale et solidaire

Objectif : tendre vers 20% de crédits spé. Etat sur ce pilier

# Priorités de la Région



## LE SOUTIEN RÉGIONAL À L'EMPLOI ET À L'INNOVATION

### Figures imposées

(Objectif : 50 % de l'enveloppe de l'EPCI)



Co-financement de projets répondant aux

### 3 priorités régionales :

Développement économique & Accès à l'emploi  
Troisième Révolution Industrielle  
Cadre de vie & Aménagements urbains



3 portes d'entrée favorisant  
l'innovation

Innovation  
sociale

Participation  
des habitants

Numérique

### Figures libres

(Objectif : 50 % de l'enveloppe de l'EPCI)



Co-financement de projets répondant aux  
**priorités du territoire**

Priorités des contrats de ville

Dialogue avec les EPCI

Appui aux dynamiques locales

**ENVELOPPES FINANCIERES PAR EPCI**  
(Fonctionnement et Investissement)

# Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation

## Figure imposée

Développer des projets autour des priorités définies par la Région

### Fonctionnement

**Priorité 1** : Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers

**Priorité 2** : Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3

**Priorité 3** : Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

### Investissement

FTU

Droit commun

Nos Quartiers d'Eté

## Figure libre

Développer des projets s'appuyant sur le cadre d'intervention du Contrat de Ville Valenciennes Métropole

### Fonctionnement

PIC  
Autres

### Investissement

Autres



Région  
Hauts-de-France

# Cadre d'intervention du Département du Nord dans la Politique de la Ville

Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole  
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

# Priorités du Conseil Départemental du Nord



Le Département s'appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixe et décline quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en politique de la ville :

- **Donner la priorité à l'emploi**
- **Favoriser l'autonomie des jeunes**
- **Améliorer le vivre-ensemble**
- **Lutter contre toutes discriminations**

## **Accompagner à l'emploi et lever les freins à l'emploi**

Un nouvel appel à projets insertion 2019 – 2021 voté le **29 juin 2018**  
par le Conseil départemental

Objectif : « de l'insertion à l'emploi. »

L'appel à projets s'organise en **6 axes** :

- 1. Accès direct vers l'emploi
- 2. Se préparer à l'emploi
- 3. Définir et concrétiser son projet professionnel
- 4. Se mobiliser vers l'emploi
- 5. Lever les freins à l'emploi
- 6. Dynamiser son insertion sociale

# Orientation départementale Solidarité Insertion Emploi



## **Appel à projet de l'insertion à l'emploi**

Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions

### Relais territoriaux Valenciennois

- Séverine VANOOTEDEM
  - Responsable du service Pilotage et Evaluation des actions
  - Pole Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions
  - DTPAS du Valenciennois
  - [severine.vanooteDEM@lenord.fr](mailto:severine.vanooteDEM@lenord.fr)
- Copie message Gilles HOSSEPIED
  - Chargé de Projet de Territoire
  - [gilles.hossepied@lenord.fr](mailto:gilles.hossepied@lenord.fr)



# Orientation départementale Solidarité Enfance Famille Jeunesse

- **Soutenir la parentalité**

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la Protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Conseil Départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

- **1. Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance**
  - **2. Maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention**
  - **3. Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance**
  - **4. Piloter et évaluer la politique d'une gouvernance renouvelée**
- A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement

# Orientation départementale Solidarité Enfance Famille Jeunesse

## La prévention Jeunesse

- **la délibération cadre du 22 mai 2017**
  - Evolution de la politique de prévention jeunesse et ses modalités de mise en œuvre (prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), projet jeunesse des Centres Sociaux, renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.
- **les thématiques prioritaires que le Département**
  - La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire,
  - Le décrochage scolaire,
  - La prévention des phénomènes de radicalisation,
  - L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.
- **Moyens engagés**
  - L'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée.

# Orientation départementale Solidarité Enfance Famille Jeunesse

## **Dossiers à adresser à :**

La Direction Enfance Famille Jeunesse

La Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions

### Relais territoriaux Valenciennois

- Pour la parentalité
  - Isabelle LOTHE
    - Responsable Pôle Enfance Famille Jeunesse
    - DTPAS Valenciennois
    - [ISABELLE.LOTHE@lenord.fr](mailto:ISABELLE.LOTHE@lenord.fr)
  - **Copie du message à Gilles HOSSEPIED**
    - Chargé de Projet de Territoire
    - [Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr](mailto:Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr)
- Pour la jeunesse
  - Gilles HOSSEPIED
    - Chargé de Projet de Territoire
    - [Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr](mailto:Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr)

# Orientation départementale Solidarité Santé et Autonomie

## **Le Département du Nord**

- est dans une dynamique de développement des solidarités humaines, aux différents âges de la vie, et territoriales.
- s'attache à mobiliser l'ensemble des politiques départementales et fait de la santé un levier pour soutenir l'autonomie de vie des personnes et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
- ✓ **est acteur de santé**
  - favorise un environnement propice au mieux-être et à la santé par ses actions en matière d'éducation, de jeunesse, d'environnement...
  - est au cœur des questions relatives à la périnatalité et à la parentalité.

# Orientation départementale Solidarité Santé et Autonomie

*par délégation de l'Etat*

## **Il assure :**

- des vaccinations dans ses centres de vaccination,
- des actions de prévention, de dépistage et de traitement des tuberculoses dans ses Centres de Lutte Antituberculeuse (CLAT),
- des actions de prévention, de dépistage et de traitement des infections sexuellement transmissibles ainsi qu'une prise en charge globale de la vie affective et sexuelle dans ses Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD).

# Orientation départementale Solidarité Santé et Autonomie

## **Il est en proximité sur les territoires**

- les services départementaux assurent une mission d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et d'accompagnement aux soins pour tous les Nordistes, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables.

## **Le Plan Santé Bien-être**

### **Les 3 priorités :**

- Privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous,
- Prévenir les conduites à risques : liées à la sexualité et liées aux conduites de consommation à risques,
- Favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée.

# Orientation départementale Solidarité Santé

## Appel à projet de santé

## La Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions

### Relais territoriaux Valenciennois

- Marie-Thérèse QUEDEVILLE
  - Responsable Service Prévention Santé du Valenciennois
  - [MarieTherese.CHEVALLIER@lenord.fr](mailto:MarieTherese.CHEVALLIER@lenord.fr)
- **Copie du message à Gilles HOSSEPIED**
  - Chargé de Projet de Territoire
  - [Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr](mailto:Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr)

# Orientation départementale Solidarité Autonomie

## Appels à projets « Autonomie »

### Direction Offre Service Aide à l'Autonomie

#### Relais territoriaux Valenciennois

- Béatrice TREMPONT
  - Responsable Pôle Autonomie
  - DTPAS du Valenciennois
  - [BEATRICE.TREMPONT@lenord.fr](mailto:BEATRICE.TREMPONT@lenord.fr)
- **Copie du message à Gilles HOSSEPIED**
  - Chargé de Projet de Territoire
  - [Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr](mailto:Gilles.HOSSEPIED@lenord.fr)



# Autre orientation départementale Culture

## La politique culturelle départementale repose sur trois axes :

- Réduire les inégalités territoriales, attention particulière portée aux territoires ruraux et « zone blanche,
  - Agir en faveur des publics prioritaires,
  - Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture.
- 
- **Résidence d'artistique en collège** : Accueil d'artistes dans les collèges
  - **Collèges au cinéma**

# Autre orientation départementale Education

Le Département du Nord répond à deux engagements :

- **Favoriser l'accès aux équipements sportifs** et plus particulièrement à la piscine en milieu rural,
- **Favoriser l'accès aux équipements culturels du département** et en particulier les musées départementaux.

## ➤ **Accès aux piscines et aux équipements départementaux :**

Le Département et ses partenaires se mobilisent pour faire de l'éducation en milieu rural un lieu d'épanouissement de l'enfant.

# Autre orientation départementale

## Culture Sport et Education

### Relais territoriaux Valenciennois

- Aymric SPRIET
  - Responsable
  - Service Sports Culture
  - Direction Adjointe Sports Culture
  - [Aymric.SPRIET@lenord.fr](mailto:Aymric.SPRIET@lenord.fr)
- Valérie DESBOUVRES
  - Responsable
  - Service accompagnement réussite des collégiens
  - Direction de l'Education
  - [VALERIE.DESBOUVRIES@lenord.fr](mailto:VALERIE.DESBOUVRIES@lenord.fr)
- **Copie du message à Nahéma BIHAT**, Coordinatrice
  - Chargée de Mission
  - Service Habitat Urbanisme Quartiers prioritaires
  - Direction Adjointe Aménagement territorial
  - [Nahema.BIHAT@lenord.fr](mailto:Nahema.BIHAT@lenord.fr)

# Modalités de financement

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées.

Le dépôt des demandes de subventions auprès du Département du Nord obéissent aux mêmes règles que pour les années précédentes – envoi d'un dossier complet de demande de subvention.

## **Nota Bene :**


**Il est expressément demandé aux porteur de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué** dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI et en précisant que la ou les actions relèvent de la politique de la ville ou de la politique de la ville et du droit commun.

Il est désormais **indispensable** d'indiquer dans le budget prévisionnel de (ou des) action(s) quelles sont les directions du Département concernées en indiquant les montants spécifiques pour chaque direction.

# Crédits mobilisables pour la programmation 2019

Les droits communs des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.

- **Etat :**
  - Crédits spécifiques Politique de la ville du Contrat de Ville
  - Programme de réussite éducative (PRE)
  - Dispositif atelier santé ville (ASV)
  - Dispositif ville, vie, vacances (VVV)
- **Région :**
  - Crédits spécifiques politique de la ville
  - Crédits de droit commun
- **Département :**
  - Les crédits de droit commun
- **CAF :**
  - Les crédits de droit commun
- **CAVM :**
  - Crédits spécifiques dans le cadre du Contrat de Ville
  - Crédits de droit commun
- **Communes :**
  - Crédits spécifiques Contrat de Ville et/ou de droit commun



**Possibilité de cumul  
de crédits spécifiques  
Etat et Région,  
notamment pour les  
PIC (projets d'initiatives  
citoyennes)**

# Actions relevant de l'axe 5 du Contrat de Ville

➤ Calendrier FIPDR distinct du calendrier de la programmation politique de la ville cette année

➤ **Mais attention :**

Pour les actions relevant de l'axe 5 du Contrat de Ville, **vous devez déposer vos dossiers dans le même calendrier de la programmation politique de la ville si vous demandez des co-financements villes ou agglo**, ce même pour les actions où il y a une demande de crédits FIPDR

# Règles de financement – Crédits spécifiques Etat

Les actions déposées doivent prioritairement cibler les habitant-es des QPV.

Les crédits Etat spécifiques à la politique de la ville sont dédiés exclusivement aux habitant-es des QPV, avec un taux de co-financement maximal de l'Etat de :

- 80% max pour les actions nouvelles,
- 50% max pour les actions reconduites,
- 30% max pour les actions reconduites pour la dernière année + pour les dossiers ingénierie.

Subvention sollicitée supérieure ou égale à **5 000 €**

L'action doit se dérouler **hors temps scolaire**.

# Règles de financement – Crédits spécifiques Etat

Les charges indirectes / **frais de structure** sont les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de la structure (salaires des permanents, loyers, assurances, etc). **10% max du coût total de l'action.**

Les charges directes sont les dépenses imputables à l'action : salarié de la structure dédié à l'action, prestations de service d'intervenants extérieurs.

Les **frais d'achats** sont pris en charge par les crédits PV Etat à hauteur de **10% max du coût total de l'action** (cf.fiche moyens à compléter).

Les crédits de droit commun doivent être mobilisés et affichés en valorisation.

Pas de cumul avec les crédits PV de la DRJSCS.



# Calendrier prévisionnel pour la programmation 2019

Dates	Etapes
13 juillet 2018	Lancement de la programmation du Contrat de Ville par mail
6 septembre 2018	Réunion d'information et d'échanges sur les attendus et les outils de la Programmation Politique de la Ville 2019
12 octobre 2018	Date limite de prise de contact avec le chargé de mission thématique / au niveau des villes, se renseigner auprès des chefs de projet politique de la ville / Pour les actions PRE : date limite de retour des fiches actions au GIP RE
19 octobre 2018	<b>Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention</b>
Janvier 2019	Réunions d'information sur la plateforme Dauphin puis saisie des dossiers sur Dauphin par les opérateurs
Du 28 janv. au 8 février 2019	Réunions d'instruction partenariales
Mars 2019	Comité de Pilotage validant la programmation 2019

# Rappels pour la transmission des bilans d'actions 2018

Dates	Etapes
31 déc. 2018	Date limite pour solliciter le report d'une action qui ne s'achèvera pas avant le 31 déc. 2018 (report possible max. jusqu'au 30 juin 2019 avec courrier à l'attention du PDEC)
31 janv. 2019	Date limite de transmission des bilans définitifs 2018 pour les actions sollicitant un renouvellement de subvention (à saisir sur Addel)
30 juin 2019	Date limite de transmission des bilans définitifs pour les actions financées en 2018 mais non reconduites en 2019



Saisie des bilans d'actions 2018 à faire sur Addel  
+ compléter le bilan intermédiaire demandé dans la fiche projet 2019  
pour les actions reconduites

# Nouveautés de la programmation 2019

- Mise au point d'un **nouveau dossier de demande de subvention**, en remplacement du Cerfa.



Un dossier unique pour plus de lisibilité



Un outil d'aide au montage de projet



Un accompagnement du dépôt à l'évaluation du projet

- Dans le cadre du travail d'observation, suivi et évaluation du Contrat de Ville, et en partenariat avec la CAPH, l'Etat, la Région, le Département, la CAF, et les villes : réflexions menées sur *la pertinence des questions du Cerfa pour mieux structurer les projets déposés*, en lien avec les attentes des instructeurs.
- Développement d'un dossier suivant le cheminement du montage de projet et de son évaluation, en lien avec l'AMO ayant réalisé des formations pour les porteurs et les partenaires du Contrat de Ville.



# Nouveautés de la programmation 2019

Mise en place **d'ateliers à destination des porteurs de projets** sur le montage et l'évaluation des projets, ainsi que sur la prise en compte de l'axe Egalité femmes-hommes dans les actions.

## Atelier d'accompagnement méthodologique : du montage à l'évaluation de son projet



- ☑ **LUNDI 10 SEPTEMBRE**  
pour les opérateurs intervenant sur les axes **Education** et **Prévention de la délinquance**
- ☑ **MARDI 11 SEPTEMBRE**  
pour les opérateurs intervenant sur les axes **Insertion** et **Education**
- ☑ **MERCREDI 12 SEPTEMBRE**  
pour les opérateurs intervenant sur les axes **Santé** et **Cadre de vie**




**De 9h à 17h**




Pensez à ramener vos éléments de travail.

### INSCRIPTION GRATUITE ET INDISPENSABLE

Contactez Dorothée Deprecq,  
assistante du service cohésion sociale

 [ddeprecq@valenciennes-metropole.fr](mailto:ddeprecq@valenciennes-metropole.fr)

 03.27.09.61.31

## Comment intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans son projet ?



**JEUDI 27 SEPTEMBRE**



**De 14h à 17h**

Pour échanger et identifier collectivement les questions clés pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans votre projet.

Cet atelier sera animé par Camille Toldre, du groupe Egae, qui restera à votre écoute dans les semaines qui suivent l'atelier pour répondre à vos questions.

# Questions et échanges

# Echanges avec les participants

- Question posée des taux horaires de référence pour faire appel à des prestataires, évoqués dans la note de cadrage Etat sans précision des montants :
  - ➔ Fourchette moyenne : taux horaire de 50€ ; pour la culture : taux horaire de 46 à 62 € ; un travail est en cours pour donner des références sur les autres domaines à l'échelle de la préfecture

**Merci de votre attention !**